

## **VENTE-UNIQUE.COM**

Siège social : 9/11, rue Jacquard - 93315 LE PRE SAINT GERVAIS  
Société Anonyme

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 30 septembre 2025

## **VENTE-UNIQUE.COM**

Siège social : 9/11, rue Jacquard - 93315 LE PRE SAINT GERVAIS  
Société Anonyme

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la société Vente-Unique.com,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vente-Unique.com relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 5.3 « Droits d'utilisation » de l'annexe détaille l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.  
Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la norme, apprécier la méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'actualisation retenu pour le calcul des obligations locatives, examiner les hypothèses de durées retenues par la direction pour la détermination de la dette locative et du droit d'utilisation du bien concerné, apprécier l'exhaustivité des contrats retraités en analysant les charges locatives avant retraitement et en examinant les charges locatives résiduelles post retraitements IFRS 16.
- La note 5.6 « Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation des stocks.  
Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe, décrite dans la note « Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests sur la valeur nette de réalisation pour vérifier par sondage l'application de cette approche.
- La note 5.7 « Créances » de l'annexe expose les règles appliquées en matière de provisions pour dépréciation des créances clients.  
Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe, décrite dans la note « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 janvier 2026

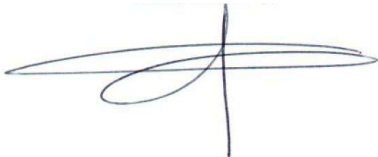
Le commissaire aux comptes

**CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES**

**Membre de Groupe Y Moore global**

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Lionel ESCAFFRE**



**Société anonyme à conseil d'administration au capital de 97.800,29 €**  
**Siège social : 9/11 rue Jacquard – 93315 Le Pré Saint-Gervais**  
**RCS Bobigny 484 922 778**

# **Comptes consolidés IFRS**

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2025

### COMPTE DE RESULTAT

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.11</b>	<b>200 900</b>	<b>178 655</b>
Prix de revient des ventes		-82 790	-75 183
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>5.12</b>	<b>118 110</b>	<b>103 472</b>
Charges de personnel	5.13	-25 224	-23 540
Autres charges opérationnelles courantes	5.14	-81 081	-69 000
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>11 804</b>	<b>10 932</b>
Autres produits et charges opérationnels	5.15	-468	-504
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>11 337</b>	<b>10 429</b>
Intérêts et charges assimilées	5.16	-545	-648
Autres produits et charges financières		380	216
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-166</b>	<b>-432</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>11 171</b>	<b>9 997</b>
Charges d'impôts	5.17	-3 028	-2 593
<b>RESULTAT NET</b>		<b>8 143</b>	<b>7 404</b>
<b>Résultat de base par action, en euros</b>			
Résultat net part du Groupe par action	5.19	0,85	0,77
<b>Résultat dilué par action, en euros</b>			
Résultat net part du Groupe par action	5.19	0,83	0,75

### ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>8 143</b>	<b>7 404</b>
Ecart de conversion		
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat</b>	<b>8 143</b>	<b>7 404</b>
Impact résultat des opérations sur actions propres	838	531
Ecart actuariel sur les provisions d'indemnités de fin de carrière		-147
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat</b>	<b>44</b>	<b>384</b>
Autres éléments du résultat global	<b>882</b>	
<b>Résultat global - part du Groupe</b>	<b>9 026</b>	<b>7 788</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux – propres – part des Minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres clôture au 30 septembre 2023</b>	<b>9 772 473</b>	<b>98</b>	<b>-337</b>	<b>29 484</b>	<b>8 446</b>	<b>37 691</b>		<b>37 691</b>
Affectation du résultat				8 446	-8 446			
Opérations sur titres auto-détenus			32		121	<b>153</b>		<b>153</b>
Paiements fondés sur des actions				-	410	<b>410</b>		<b>410</b>
Dividendes				-4 064	-	<b>-4 064</b>		<b>-4 064</b>
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2024					7 404	<b>7 404</b>		<b>7 404</b>
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					-147	<b>-147</b>		<b>-147</b>
Autres mouvements								
<b>Capitaux propres clôture au 30 septembre 2024</b>	<b>9 772 473</b>	<b>98</b>	<b>-304</b>	<b>33 866</b>	<b>7 788</b>	<b>41 448</b>	-	<b>41 448</b>
Affectation du résultat				7 788	-7 788	-		-
Opérations sur titres auto-détenus			-8			-8		-8
Paiements fondés sur des actions					838	838		838
Dividendes				-3 686		-3 686		-3 686
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2025					8 143	8 143		8 143
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					44	44		44
Autres mouvements	7 556	0	0					
<b>Capitaux propres clôture au 30 septembre 2025</b>	<b>9 780 029</b>	<b>98</b>	<b>-312</b>	<b>37 968</b>	<b>9 026</b>	<b>46 780</b>	-	<b>46 780</b>

## ACTIF

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles	5.1	5 697	4 378
Immobilisations corporelles	5.2	4 786	2 969
Droit d'utilisation	5.3	9 734	13 302
Actifs financiers non courants	5.4	3 285	3 330
Actifs d'impôts différés	5.5	575	492
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>24 078</b>	<b>24 471</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	5.6	34 912	34 259
Créances clients et comptes rattachés	5.7	3 398	2 615
Autres créances	5.7	4 982	5 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.18.1	32 112	25 719
<b>Total des actifs courants</b>		<b>75 404</b>	<b>67 868</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>99 482</b>	<b>92 338</b>

## PASSIF

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	5.8	98	98
Réserves liées au capital		38 539	33 946
Résultat net part du Groupe		8 143	7 404
<b>Capitaux propres</b>		<b>46 780</b>	<b>41 448</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions non courantes	5.9	669	962
Dettes financières à long terme	5.10	1 156	234
Dettes locatives long terme	5.10	5 638	9 090
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>7 463</b>	<b>10 286</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières à court terme	5.10	75	75
Dettes locatives court terme	5.10	4 204	4 204
Autres passifs financiers courants	5.10	2	
Dettes fournisseurs	5.18.3	25 386	21 164
Dettes fiscales et sociales	5.18.3	11 429	10 466
Autres passifs courants	5.18.3	4 144	4 695
<b>Total des passifs courants</b>		<b>45 239</b>	<b>40 604</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>99 482</b>	<b>92 338</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>8 143</b>	<b>7 404</b>
Dotations aux amortissements	5.1 / 5.2 / 5.3	7 326	6 888
Plus/Moins-value de cession d'immobilisations		-1	1
Variation des provisions	5.9	-233	183
Impôts différés	5.5	-98	37
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	5.18.2	838	33
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>15 976</b>	<b>14 546</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	5.18.3	3 490	-2 041
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>19 466</b>	<b>12 505</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations	5.18.4	-6 148	-6 295
Cessions d'immobilisations	5.18.4	98	14
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-6 050</b>	<b>- 6 281</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés	5.8.2	-3 686	-4 064
Souscriptions d'emprunts	5.10.2	1 000	-
Souscription dette locative (crédit-bail)	5.10.2	-	-
Remboursements d'emprunts	5.10.2	-78	-75
Remboursement dette locative	5.10.2	-4 253	- 4 224
Rachats des actions propres	5.8.3	-8	153
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-7 024</b>	<b>- 8 210</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>6 392</b>	<b>-1 985</b>
<b>Trésorerie nette en début d'exercice</b>	<b>5.18.1</b>	<b>25 719</b>	<b>27 705</b>
<b>Trésorerie nette à la fin de l'exercice</b>	<b>5.18.1</b>	<b>32 110</b>	<b>25 719</b>

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS pour l'exercice clos au 30 septembre 2025

NOTE 1 : INFORMATIONS GENERALES	7	5.11. CHIFFRE D'AFFAIRES	26
NOTE 2 : FAITS MARQUANTS	7	5.12. MARGE BRUTE	27
NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9	5.13. CHARGES DE PERSONNEL	27
NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9	5.14. AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES	28
NOTE 5 : COMMENTAIRE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	10	5.15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	28
5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11	5.16. RESULTAT FINANCIER	29
5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13	5.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET DIFFERES	29
5.3. DROIT D'UTILISATION	14	5.17.1. DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT	30
5.4. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	16	5.17.2. RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPOT	30
5.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS	17	5.18. NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE DE VENTE UNIQUE.COM	31
LA COMPOSITION DES IMPOTS DIFFERES EST LA SUIVANTE :	18	5.18.1. CALCUL DE LA TRESORERIE	31
5.6. STOCKS	18	5.18.2. PRODUITS ET CHARGES SANS CONTREPARTIE DE TRESORERIE	31
5.7. CREANCES	19	5.18.3. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	32
5.8. CAPITAUX PROPRES	20	5.18.4. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS	32
5.8.1. CAPITAL	20	5.19. RESULTAT PAR ACTION	33
5.8.2. DIVIDENDES	20	5.20. ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
5.8.3. ACTIONS PROPRES	20	5.21. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
5.8.4. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS	21	5.22. EFFECTIFS :	33
5.9. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	22	5.23. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	34
5.9.1. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	22	5.24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	34
5.9.2. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	22	5.24.1. ENTREPRISES ASSOCIEES	34
5.10. DETTES FINANCIERES	24	5.24.2. REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	34
5.10.1. ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	25		
5.10.2. TABLEAU DE VARIATION DES DETTES FINANCIERES	26		

## Note 1 : Informations générales

Le Groupe Vente-unique.com opère un site de vente en ligne de meubles et de produits d'équipement de la maison présent dans les 14 pays : France, Espagne, Allemagne, Belgique, Suisse, Autriche, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Portugal et Pologne. Il commercialise plus de 1,1 million de références vendues en direct ou par des vendeurs tiers (place de marché). Il exploite un entrepôt logistique de 85.000 m<sup>2</sup> situé à Amblainville (Oise). Depuis Juillet 2025, la société a commencé l'agencement du nouvel entrepôt situé à Moulins dont le groupe vise la réception sur l'année civile 2026.

Vente-unique.com est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé 9/11 rue Jacquard, 93315 Le Pré Saint Gervais. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 484 922 778 RCS Paris et est cotée à Euronext Growth.

Les états financiers au 30 septembre 2025 reflètent la situation comptable consolidée du groupe constitué de Vente-unique.com et de ses filiales.

Les états financiers de l'exercice clos au 30 septembre 2025 ont été présentés au Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2026 qui a autorisé leur publication.

## Note 2 : Faits marquants

- **Exploitation et relance de la marque Habitat**

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois (soit 600K€ par an) versée par Vente-unique.com à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€. Cette rémunération forfaitaire a été revue à la baisse à 520K€ par an.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients.

Au 30/09/2025, le chiffre d'affaires de la marque Habitat a atteint 10 M€.

- **Début de réception du nouvel entrepôt logistique situé à Moulins via la signature d'un bail en état futur d'achèvement (BEFA).**

La Société a signé un bail en état futur d'achèvement (BEFA) en date du 16 mai 2024, amendé le 18 décembre 2024. Ce contrat prévoit la location d'un ensemble immobilier de 61 840 m<sup>2</sup> situé dans l'Allier incluant 5 cellules logistiques à date d'achèvement fixée au plus tard au 11 juin 2026 pour une période ferme de 12 ans.

Ce nouvel entrepôt logistique sera destiné au stockage et à la préparation des commandes des clients du Groupe situés dans le Sud de la France, en Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Il permettra au Groupe de supporter la croissance d'activité de ses deux marques Vente-unique.com et Habitat et de développer son activité de fulfillment notamment pour des vendeurs tiers de sa place de marché.

Dans le cadre de contrat, l'année dernière un dépôt de garantie de 2 930 K€ a été versé au bailleur.

Au 30 septembre 2025, les travaux réalisés sont conformes à l'avancée attendue, à savoir une avancée de 40% de la construction.

Par ailleurs, le 12 février 2025 un avenant au bail en état futur d'achèvement (BEFA) du 16 mai 2024 a été conclu afin d'acter la substitution du preneur, le bail étant désormais porté par la société Vente-Unique Logistics Auvergne, filiale dédiée aux activités logistiques, qui reprend l'intégralité des droits et obligations du bail, avec l'accord exprès du bailleur et dans des conditions inchangées.

- **Création d'une filiale belge en charge de l'activité transport en Belgique et Luxembourg**

Dans le cadre de sa stratégie de développement européen et de l'expansion de ses activités en Belgique, il est décidé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, de procéder à la création d'une filiale de droit belge (Vente-Unique Delivery Belgium) détenue à 100% par la société mère, afin de renforcer la présence locale, d'optimiser l'exploitation commerciale et d'accompagner le déploiement des opérations sur le marché belge et luxembourgeois.

- **Distributions de dividendes**

Une Assemblée Générale Mixte a également été convoquée le 28 mars 2025. Elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ainsi que le versement d'un dividende de 0,38 € par action pour une somme totale de 3.7 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 03 juin 2025.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Les actions attribuées ont été prélevées à hauteur de 100 944 actions sur le stock d'actions auto-détenues et 7 556 nouvelles actions ont été émises dans le cadre d'une augmentation du capital social de 75,56 euros, prélevés sur le report à nouveau, et portant le capital social de la société à 97 800,29 euros.

Il a par ailleurs été décidé le 29 janvier 2025 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 000 actions gratuites avec une période d'acquisition de 2 ans.

- **Rachat d'actions**

Le Groupe a repris son programme de rachat d'actions. Il a ainsi racheté 164 501 actions sur la période pour une valeur de 2 288 K€. Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites en cours. Au 30/09/2025, hors contrats de liquidités, le Groupe détient 138 572 actions pour une valeur de 1 941 K€. Ces actions sont incluses dans la ligne « trésorerie » du bilan.

## Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture

### ▪ Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2026 en France

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) en France pour la quatrième année consécutive.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

### • Développement à l'international

Au cours de l'exercice, la société Vente Unique a travaillé à l'ouverture commerciale de trois nouveaux pays scandinaves (Danemark, Suède et Norvège) dont le lancement a eu lieu le 3 novembre 2025. Cette expansion géographique s'inscrit dans la stratégie de développement européen du groupe. L'impact financier de cette ouverture sur l'exercice reste limité et principalement lié aux coûts de lancement.

### • Rachat d'actions propres par Vente-unique.com

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 1 874 actions entre le 1er octobre 2025 et le 12 janvier 2026.

### • Attribution d'actions gratuites par Vente-unique.com

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2026 a attribué définitivement 96 052 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2024. Ces actions seront prélevées sur le stock de 138 572 actions auto-détenues par le Groupe au 12 janvier 2026.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 29 janvier 2026. Il prévoit l'attribution de 91 625 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

## Note 4 : Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2025, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqué par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adopté et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2025 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2024.

**Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

➤ Amendement d'IFRS 9 et IFRS 7 « Classification et évaluation des instruments financiers »

Cet amendement publié par l'IASB le 30 mai 2024 et adopté par l'UE le 27 mai 2025, vise à clarifier et améliorer la classification et la mesure des instruments financiers. Ces modifications portent sur la classification des actifs financiers liés à l'ESG et le règlement des passifs via des paiements électroniques. De plus, des exigences de divulgation supplémentaires ont été introduites pour améliorer la transparence des investissements dans certains instruments financiers.

Ces modifications sont applicables à partir du 1er janvier 2026, avec une application anticipée permise.

**Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024**

➤ Amendement d'IAS 21 « Absence de convertibilité »

Cet amendement précise comment une entité doit déterminer si une monnaie est échangeable et comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en cas d'absence de convertibilité.

Une monnaie est considérée comme convertible en une autre monnaie lorsqu'une entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans un laps de temps qui prévoit un délai administratif normal et par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change dans lesquels une opération d'échange créerait des droits et des obligations exécutoires.

Si une devise n'est pas convertible en une autre devise, une entité est tenue d'estimer le taux de change au comptant à la date d'évaluation de manière à refléter le taux auquel une opération de change aurait lieu à la date d'évaluation entre les acteurs du marché dans les conditions économiques existantes. Une entité peut utiliser un taux de change observable sans ajustement ni autre technique d'estimation.

Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Lors de l'application des modifications, une entité ne peut pas retraiter les informations comparatives.

**Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2025**

L'IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2025 en l'absence d'adoption par l'Union européenne, et pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative. Les dates d'entrée en application mentionnées ci-dessous seront effectives sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

➤ Amendement d'IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles »

Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7, publiés par l'IASB le 18 décembre 2024, visent à adapter le traitement comptable des contrats liés à l'électricité produite à partir de sources naturelles (ex. :

solaire, éolien) et non contrôlés par l'homme. Ces modifications sont applicables à partir du 1er janvier 2026, avec une application anticipée permise.

➤ IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

Cette norme publiée par l'IASB le 9 avril 2024, remplacera l'IAS 1 et introduira des exigences pour améliorer la présentation et la transparence des états financiers. Elle imposera de classer les revenus et les dépenses en catégories opérationnelle, d'investissement et de financement, avec de nouveaux sous-totaux pour le résultat opérationnel.

La norme IFRS 18 demande de divulguer les indicateurs de performance définis par la direction et de communiquer sur la performance financière de l'entité prise dans son ensemble afin de permettre aux lecteurs de comprendre les contenus des rubriques des états financiers.

La norme sera effective à partir du 1er janvier 2027, avec une application anticipée permise.

➤ IFRS 19 « Filiales sans obligation d'information publique : informations à fournir »

L'IASB a publié le 9 mai 2024 la norme IFRS 19. Cette nouvelle norme a pour but de simplifier le reporting des filiales en allégeant leurs obligations en matière d'informations à communiquer tout en maintenant un niveau d'information suffisant pour répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers. La norme entre en application à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2027, avec une application anticipée permise.

➤ « Améliorations annuelles aux normes comptables IFRS – Volume 11 »

IASB a publié le 18 juillet 2024 des améliorations portant sur plusieurs normes, à savoir IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7. Ces améliorations entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2026, avec la possibilité d'une application anticipée.

## Note 5 : Commentaire sur le bilan et le compte de résultat

### 5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles « Leads » correspondent à des fichiers clients et permettent d'agrandir la clientèle potentielle et de démarcher de nouveaux clients. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de 5 ans, selon le mode linéaire.

S'il existe un ou plusieurs indices de perte de valeur identifiés par la direction, un test de dépréciation est réalisé.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

Le fonds commercial est comptabilisé à sa valeur d'acquisition. Des tests de valorisation sont effectués afin de vérifier s'il est nécessaire de déprécier sa valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels développés en interne et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité.

Valeur brute	Fichiers clients Internet	Logiciels	Immob. en cours	Fonds de commerce	TOTAL
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>5 099</b>	<b>5 934</b>		<b>503</b>	<b>11 535</b>
Augmentation	480	1 031	435	-	1 946
Diminution					-
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>5 579</b>	<b>6 964</b>	<b>435</b>	<b>503</b>	<b>13 482</b>
Augmentation	478	2 671	261	-	2 976
Diminution			-435		-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>6 057</b>	<b>9 636</b>	<b>261</b>	<b>503</b>	<b>16 457</b>

Valeur Amortissements	Fichiers clients Internet	Logiciels	Immob. en cours	Fonds de commerce	TOTAL
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>4 242</b>	<b>3 533</b>		-	<b>7 775</b>
Augmentation	336	993			1 329
Diminution					-
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>4 578</b>	<b>4 526</b>	-	-	<b>9 104</b>
Augmentation	384	1 272			1 656
Diminution					-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>4 962</b>	<b>5 798</b>	-	-	<b>10 760</b>

Valeur nette comptable	Fichiers clients Internet	Logiciels	Immob. en cours	Fonds de commerce	TOTAL
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>857</b>	<b>2 400</b>		<b>503</b>	<b>3 760</b>
Augmentation	480	1 031	435	-	1 946
Dotations aux amortissements	-336	-993			-1 329
Diminution	-	-		-	-
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>1 001</b>	<b>2 438</b>	<b>435</b>	<b>503</b>	<b>4 378</b>
Augmentation	478	2 671	261	-	2 976
Dotations aux amortissements	-384	-1 272	-	-	-1 656
Diminution	-	-	-435	-	-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>1 096</b>	<b>3 837</b>	<b>261</b>	<b>503</b>	<b>5 697</b>

L'acquisition du fonds de commerce de la société Distri Service en date du 1<sup>er</sup> octobre 2022 a permis d'acquérir un fonds commercial d'une valeur de 502 K€.

La société a immobilisé des logiciels développés en interne par les équipes informatiques (site internet, back office, marketplace) à hauteur de 2.497K€ dont 261 K€ en immobilisations en cours au 30.09.2025 (projets en cours pour la relance de la marque Habitat).

Les amortissements des fichiers clients internet comptabilisés à hauteur de 5 798 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ont été calculés sur la durée d'utilité définie pour ces fichiers, soit 5 ans. Les fichiers clients comprennent des listes d'adresses mails qualifiées (CSP et habitudes de consommation de la clientèle) acquises à l'extérieur et qui contribuent à la génération du chiffre d'affaires du site Vente-unique, à l'appui d'opérations marketing et commerciales ciblées. Les amortissements pratiqués relèvent d'une appréciation du Management qui considère que les fichiers concernés produisent des effets commerciaux qui

s'atténueront au-delà de la 5ème année. Un test de dépréciation de ces actifs a été réalisé et n'a pas mis en lumière de perte de valeur.

## 5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Logiciels informatiques et droits similaires	1 à 3 ans
Site Internet	5 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année. La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Valeur brute	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Immobilisations en cours	Véhicules de transport	TOTAL
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>575</b>	<b>4 129</b>	<b>1 193</b>		<b>126</b>	<b>6 022</b>
Augmentation		1 372				1 372
Diminution						-
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>575</b>	<b>5 501</b>	<b>1 193</b>		<b>126</b>	<b>7 394</b>
Augmentation		1 084		2 035		3 120
Diminution						-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>575</b>	<b>6 585</b>	<b>1 193</b>	<b>2 035</b>	<b>126</b>	<b>10 514</b>

<b>Valeur Amortissements</b>	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Immobilisations en cours	Véhicules de transport	<b>TOTAL</b>
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>212</b>	<b>2 064</b>	<b>950</b>		<b>34</b>	<b>3 260</b>
Augmentation		1 165				<b>1 165</b>
Diminution						-
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>212</b>	<b>3 230</b>	<b>950</b>		<b>34</b>	<b>4 425</b>
Augmentation		1 302				<b>1 302</b>
Diminution						-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>212</b>	<b>4 532</b>	<b>950</b>		<b>34</b>	<b>5 727</b>

<b>Valeur nette comptable</b>	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Immobilisations en cours	Véhicules de transport	<b>TOTAL</b>
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>363</b>	<b>2 064</b>	<b>243</b>		<b>92</b>	<b>2 762</b>
Augmentation	-	1 372	-		-	<b>1 372</b>
Dotations aux amortissements	-	-1 165	-		-	<b>-1 165</b>
Diminution	-	-	-		-	-
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>363</b>	<b>2 271</b>	<b>243</b>		<b>92</b>	<b>2 969</b>
Augmentation	-	1 084	-	2 035	-	<b>3 120</b>
Dotations aux amortissements	-	-1 302	-		-	<b>-1 302</b>
Diminution	-	-	-		-	-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>363</b>	<b>2 054</b>	<b>243</b>	<b>2 035</b>	<b>92</b>	<b>4 786</b>

Les 2.035K€ d'immobilisations en cours représentent principalement des immobilisations liées à l'agencement et la préparation de l'entrepôt de Moulins. Ils sont composés principalement de racks (0.8M€), du matériel roulant (0.4M€) et du sprinklage (0.2M€).

### 5.3. Droit d'utilisation

#### Traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a le droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers, principalement les locaux du siège et l'entrepôt d'Amblainville. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » ;
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiements.

### **Droit d'utilisation**

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif, les pas-de-porte, les droits au bail ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Au 30/09/2025, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur.

### **Crédit-bail**

Conformément à l'application d'IFRS 16, les crédits baux sont inclus dans le droit d'utilisation.

### **Dette de location**

À la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, les franchises de loyers, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Le Groupe retient le taux marginal d'endettement du Groupe pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier. La dette de location est présentée séparément de la dette financière nette.

### **Exemptions**

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

### **Période exécutoire des contrats de location**

Un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire

du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

Valeur brute	Immobilier	Mobilier	TOTAL
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>24 254</b>	<b>2 583</b>	<b>26 836</b>
Actualisation	1 282		1 282
Augmentation			-
Nouveaux contrats	13 006		13 006
Diminution	-22 846	-136	-22 982
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>15 695</b>	<b>2 446</b>	<b>18 142</b>
Actualisation	350		350
Augmentation			-
Nouveaux contrats	211	238	450
Diminution			-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>16 257</b>	<b>2 685</b>	<b>18 942</b>

Valeur Amortissements	Immobilier	Mobilier	TOTAL
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>4 767</b>	<b>1 107</b>	<b>5 874</b>
Augmentation	3 950	444	4 394
Nouveaux contrats			
Diminution	-5 366	-61	-5 428
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>3 350</b>	<b>1 490</b>	<b>4 840</b>
Augmentation	3 871	497	4 368
Nouveaux contrats			
Diminution			-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>7 221</b>	<b>1 987</b>	<b>9 208</b>

Valeur nette comptable	Immobilier	Mobilier	TOTAL
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>19 487</b>	<b>1 475</b>	<b>20 962</b>
Dotations aux amortissements	-3 950	-444	-4 394
Actualisation	1 282		
Nouveaux contrats	13 006	-	13 006
Diminution	-17 480	-75	-17 555
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>12 345</b>	<b>956</b>	<b>13 302</b>
Dotations aux amortissements	-3 871	-497	-4 368
Actualisation	350		
Nouveaux contrats	211	238	450
Diminution	-	-	-
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>9 036</b>	<b>698</b>	<b>9 734</b>

#### 5.4. Actifs financiers non courants

Conformément à IAS 17, les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs et prestataires en garantie des loyers et prestations de services et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

Valeur brute	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Dépôts et cautionnement	TOTAL
<b>Solde au 30/09/2023</b>	-	<b>35</b>	<b>332</b>	<b>367</b>
Augmentation			2 977	2 977
Diminution			-14	-14
<b>Solde au 30/09/2024</b>	-	<b>35</b>	<b>3 295</b>	<b>3 330</b>
Augmentation			53	53
Diminution			-98	-98
<b>Solde au 30/09/2024</b>	-	<b>35</b>	<b>3 250</b>	<b>3 285</b>

Les 3.285K€ de dépôts et cautionnement sont principalement constitués pour 2 930 K€ du dépôt de garantie en lien avec le nouvel entrepôt à Moulins versé sur l'exercice précédent.

## 5.5. Impôts différés actifs

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La composition des impôts différés est la suivante :

En milliers d'euro	30/09/2025	30/09/2024	Var.
Décalage temporaire	351	285	67
Retraitement IFRS 9	28	49	-20
Retraitement IFRS 16	28	-2	30
Provision engagement retraite	168	161	7
<b>Solde net d'impôts différés</b>	<b>575</b>	<b>492</b>	<b>82</b>
<i>Dont impact réserves</i>	<i>-15</i>	<i>51</i>	<i>-67</i>
<i>Dont impact résultat</i>	<i>-98</i>	<i>37</i>	

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Le taux d'IS utilisé pour estimer les impôts différés est de 25,83%.

## 5.6. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks. Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

Ainsi, les retours de marchandises, les stocks soldeurs et les stocks dépareillés sont provisionnés à 50%, correspondant à la perte de marge constatée de manière statistique sur ces produits.

En milliers d'euros	30/09/2024	Augmentation	Diminution	30/09/2025
Valeur brute	35 281	688		35 969
Provisions	-1 023	-34		-1 057
<b>Valeur nette</b>	<b>34 259</b>	<b>654</b>		<b>34 912</b>

Les variations de provision pour dépréciation des stocks se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Total des provisions pour dépréciation des stocks	1 023	34		1 057

La légère progression du stock s'explique notamment par l'acquisition au cours de l'exercice précédent de nouveaux produits en lien avec le lancement de la marque Habitat.

## 5.7. Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur coût historique sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Celles-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Elles sont comptabilisées conformément à l'approche simplifiée de la norme IFRS 9.

Compte tenu de l'activité du Groupe des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2025	Provision au 30/09/2025	Valeur nette au 30/09/2025	Valeur nette au 30/09/2024
<b>Créances clients</b>	<b>4 407</b>	<b>1 009</b>	<b>3 398</b>	<b>2 615</b>
Créances fiscales et sociales	2 518		2 518	3 238
Autres créances	555		555	225
Charges constatées d'avance	1 910		1 910	1 811
<b>Total des autres créances</b>	<b>4 982</b>	<b>-</b>	<b>4 982</b>	<b>5 274</b>
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b>9 389</b>	<b>1 009</b>	<b>8 380</b>	<b>7 890</b>

Les créances clients de l'activité e-commerce sont essentiellement constituées de facilités de paiement fractionné en 3 fois accordées à des clients.

Lorsqu'une échéance n'est pas recouverte, la créance est considérée comme douteuse et fait l'objet d'un envoi automatique au cabinet de recouvrement.

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Total des provisions pour dépréciation des créances	1 281		-272	1 009

## 5.8. Capitaux propres

### 5.8.1. Capital

En euros	30/09/2024	Augmentation	Diminution	30/09/2025
Nombre d'actions	9 772 473	7 556	-	9 780 029
Valeur nominale	0,01	0,01	-	0,01
<b>Capital social</b>	<b>97 725</b>	<b>75,56</b>	-	<b>97 800</b>

### 5.8.2. Dividendes

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2025 a approuvé la distribution d'un dividende de 0,38 € par action. Ce dividende a été versé en date du 3 juin 2025 pour une somme totale de 3,7 M€.

### 5.8.3. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité et des autorisations données par l'Assemblée Générale, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres. Les titres auto-détenus ont évolué de la façon suivante :

En nombre d'actions	Titres auto détenus	Contrat de liquidité	Total
<b>Détention au 30 09 2023</b>	<b>104 842</b>	<b>34 513</b>	<b>139 355</b>
Acquisition	78 073	59 823	137 896
Cession		-71 859	-71 859
Attribution actions gratuites	-107 900		-107 900
<b>Détention au 30 09 2024</b>	<b>75 015</b>	<b>22 477</b>	<b>97 492</b>
Acquisition	164 501	48 084	212 585
Cession		-48 146	-48 146
Attribution actions gratuites	-100 944		-100 944
<b>Détention au 30 09 2025</b>	<b>138 572</b>	<b>22 415</b>	<b>160 987</b>

L'annulation des titres auto-détenus du contrat de liquidité a été imputée en diminution de la situation nette pour un montant de 315 K€. Les titres achetés et vendus sur la période ont généré un flux de trésorerie positif de 8 K€ sur l'exercice.

Les autres titres auto-détenus ont été acquis afin de pourvoir aux attributions à venir des plans d'actions gratuites. Ils sont comptabilisés en trésorerie au 30 septembre 2025 pour une valeur de 1 941 K€.

#### 5.8.4. Paiements fondés sur des actions

Des plans d'attribution gratuite d'actions (ci-après « **AGA** ») sont mis en place par Le Groupe. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires de ces attributions, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des AGA ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les AGA ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30/09/2025, le Groupe a attribué des actions gratuites aux salariés. L'impact comptabilisé au titre de l'exercice est de 2 001 K€.

Plan d'attribution d'actions gratuites :

Date d'attribution initiale	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2025
22-mars-16	110 571	2 ans + 2 ans	108 835 <sup>(1)</sup>		
15-déc-16	107 268	2 ans + 2 ans	107 268 <sup>(2)</sup>		
21-févr-18	113 442	2 ans + 2 ans	111 400 <sup>(3)</sup>		
14-janv-19	120 178	2 ans + 2 ans	114 578 <sup>(4)</sup>		
29-janv-20	166 780	2 ans + 2 ans	157 980 <sup>(5)</sup>		
07-janv-21	131 655	2 ans + 2 ans	120 100 <sup>(6)</sup>		
29-juin-21	12 500	2 ans + 2 ans	9 500 <sup>(7)</sup>		
29-janv-22	116 300	2 ans + 0 an	107 900 <sup>(8)</sup>		
11-janv-23	108 500	2 ans + 0 an		108 500 <sup>(9)</sup>	
08-jan-24	102 052	2 ans + 0 ans			102 052
29-janv-25	102 000	2 ans + 0 an			102 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 191 246</b>		<b>729 661</b>	<b>108 500</b>	<b>204 052</b>

(1) Par le Conseil du 25 mars 2018 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(2) Par le Conseil du 14 janvier 2019 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(3) Par le Conseil du 24 janvier 2020 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(4) Par le Conseil du 27 janvier 2021 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues

(5) Par le Conseil du 29 janvier 2022 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues

- (6) Par le Conseil du 11 janvier 2023 – par voie d’attribution de 8 200 actions auto-détenues et d’émission de 111 900 actions nouvelles
- (7) Par le Conseil du 13 juin 2023 – par voie d’attribution de 9 500 actions auto-détenues
- (8) Par le Conseil du 29 janvier 2024 – par voie d’attribution de 107 900 actions auto-détenues
- (9) Par le Conseil du 13 janvier 2025 – par voie d’attribution de 100.944 actions auto-détenues et 7 556 actions nouvelles

## 5.9. Provisions courantes et non courantes

### 5.9.1. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu’une obligation à l’égard d’un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l’échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l’extinction de l’obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l’objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d’exploitation normal de l’activité et la part à moins d’un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

### 5.9.2. Indemnités de départ à la retraite

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19 R. Les obligations du Groupe Vente-Unique.com en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l’employeur de toute obligation ultérieure ; l’organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s’agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l’âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l’engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu’à l’âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

30/09/2025

30/09/2024

Taux d'actualisation :	3,50%	3,40%
Taux de mortalité :	Table INSEE 2024	Table INSEE 2023
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2025 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbotson - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- dans le compte de résultat
  - \* le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
  - \* la charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
  - \* le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
  - \* les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
  - \* les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
  - \* l'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

En juin 2021, l'IAS Board a validé la présentation présentée par l'IFRIC sur l'interprétation de la méthodologie de projection de la provision des engagements sociaux. L'IFRIC propose, par une troisième méthode, de ne constituer une provision pour les salariés qu'à partir d'un certain nombre d'années de service, et de faire évoluer la provision de manière linéaire, jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.

En milliers d'euros	Provisions litiges	Provision retraite	Provisions non courantes
<b>Solde au 30/09/2023</b>	<b>220</b>	<b>361</b>	<b>581</b>
Dotations	139	64	203
Provisions utilisés	-20		-20
Engagement actuariel		198	198
<b>Solde au 30/09/2024</b>	<b>339</b>	<b>623</b>	<b>962</b>
Dotations	20	85	105
Provisions utilisés	-339		-339
Engagement actuariel		-60	-60
<b>Solde au 30/09/2025</b>	<b>20</b>	<b>649</b>	<b>669</b>

Les provisions non courantes intègrent les provisions pour indemnités de départ à la retraite pour un montant de 649 K€ ainsi que des provisions pour litiges commerciaux et administratifs à hauteur de 20 K€.

L'évolution de la dette actuarielle se détaille comme suit :

En milliers d'euros	
<b>Dette actuarielle au 30/09/2024</b>	<b>623</b>
Coût normal	65
Intérêts sur la dette actuarielle	20
Amortissement du coût des services passés	
Pertes et gains actuariels	-60
<b>Dette actuarielle au 30/09/2025</b>	<b>649</b>

## 5.10. Dettes financières

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante « capitaux propres ». Il s'agit d'obligations convertibles en actions. Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs éléments :

- un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la composante obligataire ;
- l'option de conversion en nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue un instrument de capitaux propres ;
- le cas échéant, un ou plusieurs dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêts ultérieurs, sont :

- composante dette : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.
- composante capitaux propres : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;
- les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

### 5.10.1. Echancier des dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

La dette financière se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Endettement au 30/09/2025					Endettement au 30/09/2024
	Endettement total	Moins d'1 an (part courante)	Plus d'1 an (part non courante)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes locatives (*)	9 842	4 204	5 638	5 638	-	13 295
Dettes financières à long terme	1 230	75	1 156	826	330	308
<b>Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes</b>	<b>11 073</b>	<b>4 279</b>	<b>6 794</b>	<b>6 464</b>	<b>330</b>	<b>13 603</b>
Dettes diverses (intérêts courus / prêt interentreprise)	-					-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>11 073</b>	<b>4 279</b>	<b>6 794</b>	<b>6 464</b>	<b>330</b>	<b>13 603</b>
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire et effets escomptés)	2	2				-
<b>Total des dettes financières et autres passif financiers courant</b>	<b>11 074</b>	<b>4 281</b>	<b>6 794</b>	<b>6 464</b>	<b>330</b>	<b>13 603</b>

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	32 112	25 719	6 393
Dettes financières	-11 074	-13 603	2 529
Trésorerie nette	<b>21 038</b>	<b>12 116</b>	<b>8 922</b>

### 5.10.2. Tableau de variation des dettes financières

En milliers d'euros	Capital restant dû 30/09/2024	Actualisation	IFRS 16	Nouveaux contrats	Extinction des contrats	Remboursements emprunts	Capital restant dû 30/09/2025
Emprunts sur opérations de crédit-bail	<b>804</b>				-	-459	<b>345</b>
Dettes locatives (hors crédit-bail)	<b>12 491</b>	350	450		-	-3 794	<b>9 497</b>
<b>TOTAL DETTES LOCATIVES</b>	<b>13 295</b>	<b>350</b>	<b>450</b>	-	-	<b>-4 253</b>	<b>9 842</b>
Emprunts bancaires	<b>308</b>			1 000		-78	<b>1 230</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>13 603</b>	<b>350</b>	<b>450</b>	<b>1 000</b>	-	<b>-4 330</b>	<b>11 073</b>

### 5.11. Chiffre d'affaires

En application d'IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des ventes de marchandises et prestations de service liées aux activités ordinaires du Groupe.

Il inclut notamment :

- les ventes de marchandises pour l'activité e-commerce ;
- les frais d'expédition et de livraison facturés aux clients ;
- les commissions facturées aux vendeurs tiers qui commercialisent leurs produits sur la place de marché.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré le contrôle des biens aux transporteurs tiers (sortie entrepôt).

Concernant les commissions marketplace, celles-ci sont comptabilisées lorsque le client final a été livré.

Les prestations de services, comme par exemple les services attachés directement à la vente de biens sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

En application de la norme IFRS 15, le Groupe agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

La ventilation du chiffre d'affaires par nature est donnée ci-après :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
Vente de marchandises	159 091	145 633
Prestations de livraisons	28 982	25 609
Prestations facilités de paiement	487	599
Commissions marketplace	7 247	4 104
Autres prestations	256	150
<b>CA e-commerce</b>	<b>196 063</b>	<b>176 095</b>
<b>CA logistique</b>	<b>4 837</b>	<b>2 560</b>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>200 900</b>	<b>178 655</b>

Le chiffres d'affaires e-commerce se répartit ainsi par région :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
France	95 302	84 625
Europe du Nord et Est	67 219	64 275
Europe du Sud	33 542	27 195
<b>Total CA e-commerce</b>	<b>196 063</b>	<b>176 095</b>

## 5.12. Marge brute

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
Chiffre d'affaires	200 900	178 655
Prix de revient des ventes	-82 790	-75 183
<b>Marge brute</b>	<b>118 110</b>	<b>103 472</b>

## 5.13. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
Salaires	14 932	14 329
Charges sociales	7 099	6 709
Participation des salariés	1 192	939
Actions gratuites	2 001	1 562
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>25 224</b>	<b>23 540</b>

## 5.14. Autres charges opérationnelles courantes

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats.

Le Groupe utilise le Résultat Opérationnel Courant comme principal indicateur de performance. Ce Résultat Opérationnel Courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise à savoir :

- Les frais de rationalisation ;
- Les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie ;
- Les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Transport sur ventes	28 914	24 963
Marketing	26 871	22 443
Frais généraux et taxes	18 126	14 575
Dotations aux amortissements	7 326	6 888
Dotations/Reprises aux provisions	-155	130
<b>Total des autres charges opérationnelles courantes</b>	<b>81 081</b>	<b>69 000</b>

## 5.15. Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Produit IFRS 16 sur dénouement anticipé bail entrepôt		379
Frais ponctuels relance marque Habitat		-603
Impact litiges administratifs et commerciaux	-286	-135
Autres charges diverses	-218	-145
<b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-468</b>	<b>-504</b>

Les frais ponctuels de l'exercice précédent liés à la relance de la marque Habitat par le Groupe concernaient notamment les frais logistiques de préparation et de livraisons de clients lésés par l'ancien exploitant. Le Groupe Cafom a pris à sa charge la valeur des marchandises livrées.

## 5.16. Résultat Financier

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles.

Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe Vente unique.com applique cette méthode de référence.

Les autres produits et charges financiers sont essentiellement composés de gains de change. La progression des autres produits et charges financiers est liée à l'évolution du cours des devises.

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Intérêts et charges assimilées (1)	-545	-648
Autres produits et charges financières	380	216
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-166</b>	<b>-432</b>
(1) dont intérêts financier liés au crédit-bail	-6	-13
(1) dont intérêts financier liés au droit d'utilisation (immobilier)	-472	-504

## 5.17. Impôts sur les bénéfices et différés

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces deux contributions :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- La CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables.

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

### 5.17.1. Décomposition de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Impôts exigibles	-2 993	-2 430
Impôts différés	98	-37
<b>Charge d'impôts avant reclassement CVAE</b>	<b>-2 895</b>	<b>-2 467</b>
Reclassement CVAE	-133	-125
<b>Charge d'impôts globale</b>	<b>-3 028</b>	<b>-2 593</b>
Résultat net	8 143	7 404
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>27,10%</b>	<b>25,93%</b>

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

### 5.17.2. Rationalisation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net	8 143	7 404
Charges (produits) d'impôt avant reclassement CVAE	2 895	2 467
<b>Résultat taxable</b>	<b>11 038</b>	<b>9 872</b>
Taux d'impôt courant en France	-25,83%	-25,83%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-2 851</b>	<b>-2 550</b>
Impact des crédits d'impôt	174	154
Différence de taux d'imposition	-5	-26
Différences permanentes	-80	-47
Reclassement CVAE	-133	-125
<b>Charge d'impôt comptabilisée</b>	<b>-2 895</b>	<b>-2 593</b>

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

## 5.18. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette de Vente unique.com

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

### 5.18.1. Calcul de la trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Disponibilités	20 170	19 903	267
Titres auto-détenus (actions gratuites)	1 942	816	1 126
Valeurs mobilières de placement	10 000	5 000	5 000
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>32 112</b>	<b>25 719</b>	<b>6 393</b>
Découverts bancaires et effets escomptés	-2	0	-2
<b>Trésorerie (endettement) net</b>	<b>32 110</b>	<b>25 719</b>	<b>6 391</b>

### 5.18.2. Produits et charges sans contrepartie de trésorerie

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Paiements fondés sur des actions	838	411
IFRS 16		-379
<b>Produits et charges sans contrepartie en trésorerie</b>	<b>838</b>	<b>32</b>

### 5.18.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Stocks	34 912	34 259	653
Créances d'exploitation	3 398	2 615	782
Autres créances d'exploitation	4 982	5 274	-292
<b>Actifs courants liés à l'exploitation</b>	<b>43 292</b>	<b>42 149</b>	<b>1 143</b>
Fournisseurs	25 386	21 164	4 221
Dettes fiscales et sociales	11 429	10 466	963
Autres passifs courants	4 144	4 695	-551
<b>Passifs liés à l'exploitation</b>	<b>40 959</b>	<b>36 325</b>	<b>4 635</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>2 334</b>	<b>5 824</b>	<b>-3 490</b>

La progression de 4.2 M€ des dettes fournisseurs sont à mettre en lien principalement avec le rachat des stocks de la marque Habitat suite à sa relance. Dettes qui seront réglées au cours de l'exercice prochain au fur et à mesure de leurs écoulement.

### 5.18.4. Flux de trésorerie provenant des investissements

En milliers d'euros	Note	30/09/2025	30/09/2024
Incorporels	5.1	2 976	1 946
Corporels (dont crédit-bail)	5.2 / 5.3	3 120	1 372
Financiers	5.4	53	2 977
<b>Total des investissements</b>		<b>6 148</b>	<b>6 295</b>
Incorporels	5.1		
Corporels	5.2		
Financiers	5.4	98	14
<b>Total des cessions</b>		<b>98</b>	<b>14</b>
<b>Total flux de trésorerie provenant des investissements</b>		<b>-6 050</b>	<b>-6 281</b>

Au 30 septembre 2025, les nouveaux investissements incorporels correspondent principalement à des logiciels développés en interne par les équipes informatiques (site internet, back office, marketplace). Les immobilisations corporelles quant à elles sont principalement composées de 2.035K€ d'immobilisations en cours liées à l'agencement et la préparation de l'entrepôt de Moulins dont des racks (0.8M€), du matériel roulants (0.4M€) et du sprinklage (0.2M€).

Au 30 septembre 2024, les investissements financiers incluaient un dépôt de garantie de garantie de 2 930 K€ versé dans le cadre de la signature d'un BEFA pour la location d'un futur site logistique.

## 5.19. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital du Groupe. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

<b>Résultat net courant par action avant dilution</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
Résultat net	8 143	7 404
Nombre d'actions	9 780 029	9 772 743
Dont actions auto-détenues	160 987	97 472
Nombre d'actions en circulation	9 619 042	9 675 271
Résultat net par action	0,85 €	0,77 €

<b>Résultat net courant par action après dilution</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
Résultat net	8 143	7 404
Nombre d'actions en circulation	9 619 042	9 675 271
Actions dilutives (actions gratuites en cours)	204 052	210 552
Nombre d'actions après dilution	9 823 094	9 885 832
Résultat net par action après dilution	0,83 €	0,75 €

## 5.20. Engagements hors bilan

<b>En milliers d'euros</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
Cautions douanières	78	78
Garantie bancaire Amblainville	1 090	1 090
<b>Total engagements données</b>	<b>1 168</b>	<b>1 168</b>

Une garantie bancaire à première demande a été accordée au propriétaire de l'entrepôt logistique de Amblainville dans le cadre de la renégociation d'un nouveau bail au 1<sup>er</sup> avril 2024.

## 5.21. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 est de 240 K€, y compris les services autres que la certification des comptes.

## 5.22. Effectifs à la clôture:

<b>Catégorie</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
Non cadres	229	199
Cadres	187	158
<b>Effectif</b>	<b>416</b>	<b>357</b>

## 5.23. Périmètre de consolidation

Société	Méthode de consolidation	% contrôle		% intérêts	
		30/09/2025	30/09/2024	30/09/2025	30/09/2024
Vente-unique.com SA (mère)	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Delivery SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Logistics AMB SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Services SL	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-Unique Delivery Belgium	Intégration globale	100%	NA	100%	NA
Vente-unique Logistics Auvergne SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

## 5.24. Transactions avec les parties liées

### 5.24.1. Entreprises associées

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché. Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Actifs non courants	3 093	3 147
Actifs courants	783	680
Autres passif courants	2 808	727
Chiffre d'affaires	914	250
Achats de marchandises	2 724	2 907
Autres charges opérationnelles courantes	1 319	864
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées. Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

### 5.24.2. Rémunération des principaux dirigeants

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Rémunérations brutes	1 484	1 377
Actions gratuites	1 273	1 013
<b>Total</b>	<b>2 757</b>	<b>2 390</b>

Il est prévu que Monsieur Sacha Vigna percevra, en cas de départ contraint du Groupe, une indemnité de départ d'un montant égal à 300 000 €. En cas de cumul de l'indemnité de départ au titre du mandat social et d'une indemnité de licenciement au titre de son contrat de travail, le montant total perçu par Monsieur Sacha Vigna à ces différents titres sera globalement plafonné à 300 000 €. Le versement de

cette indemnité sera soumise à la réalisation d'une condition de performance dont les termes ont été réitérés à l'occasion d'une séance du conseil d'administration en date du 21 février 2018, étant toutefois précisé que la notion de départ contraint a été précisée et inclut désormais les cas de départ liés à un changement de contrôle du Groupe et/ou un changement de stratégie.